

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 8 OCTOBRE 2024 19H00**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 juin 2024 ...	3
II- Examen et vote du message du CM au CG "Plan d'aménagement détaillé (PAD) Turin - Est en dérogation au règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de Salins"	3
III- Crédits supplémentaires 07 à 09/2024	5
IV- Examen et vote du postulat : "Pompes à chaleur : simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique"	6
V- Examen et vote du postulat : "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?" ..	9
VI- Examen et vote du postulat : Congé paternité	12
VII- Informations de la Municipalité	14
VIII- Divers	17

Document de travail à l'usage du Conseil général

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Madame et Messieurs les Chefs de service, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 17 septembre dernier et peut donc délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Je dois excuser les absences de Monsieur le Chef de service Jean-Paul Chabbey et de Messieurs les Conseillers généraux Jean-Pierre Bodrito, Pierre Schertenleib et de Mesdames les Conseillères générales Johanne Guex-Crosier et Gabrielle Frily. Pour débiter ce plénum, j'espère que vous avez passé un bel été, que vous êtes tous de retour aux affaires de la meilleure façon possible et en forme. Ce soir nous avons une petite surprise. J'appelle Monsieur le Conseiller Raphaël Marclay pour cette petite surprise. Merci

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Ce n'est pas moi la surprise bien évidemment ! Vous savez, cette année, la Ville de Sion et le Canton du Valais ont eu la joie d'accueillir les 35^{èmes} fêtes du Rhône. Ce fut deux belles fêtes populaires, l'une à Sion, le 8 septembre dernier et l'autre à Viège, un spectacle multimédia inédit qui a été donné à trois reprises, quatre expositions dont une magnifique exposition aux Iles. Ces fêtes du Rhône, fruit d'un travail conséquent, à l'initiative d'un Sédunois, Monsieur Pierre-François Mettan, Président du comité d'organisation, ont été rendues possibles grâce à un concept qui dormait depuis deux décennies. La grande force de ce comité d'organisation est d'avoir réveillé cette belle fête du Rhône qui dormait depuis deux décennies environ. A tel point que la Ville de Lyon va reprendre le concept l'année prochaine et peut-être la Ville de Genève dans une année ou deux. Dans le cadre des 35^{èmes} fêtes du Rhône, le comité d'organisation a souhaité créer un projet pérenne qui perdurerait durant les éditions suivantes, et son choix s'est porté sur la création d'une maquette du Canton du Valais en trois dimensions, une grande maquette de cinq mètres de large sur laquelle nous pourrions projeter différentes données, dont un film qui a été créé spécialement à l'occasion des 35^{èmes} fêtes du Rhône, donc pour ceux qui n'ont pas eu la chance de voir ce film projeté sur la maquette, aux Iles le 8 septembre dernier, d'entente avec Madame la Présidente, nous vous proposons de le voir ce soir. C'est très bref. Il faut juste vous imaginer la maquette du Valais au centre de l'écran sur laquelle serait projeté le film. Très belle écoute et merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur Marclay pour cette présentation et ce message inspirant sur l'eau.

Nous allons commencer le vif du sujet, dernière ligne droite de cette fin de législature. Ce soir, nous avons la chance d'accueillir une nouvelle personne dans notre assemblée, Madame la Cheffe de service, Madame Céline Roduit Arlettaz qui remplace Monsieur Yann Roduit aux affaires sociales. Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre assemblée. Je crois que l'on peut l'applaudir. Petit détail avant de commencer, lors du dernier plénum, je vous invitais à agender la date du 14 décembre pour la sortie du CG sauf qu'à cette date, il y a la course de Noël. Je l'ai appris la semaine dernière, donc le bureau vous propose de faire notre sortie du Conseil le 7 décembre afin que les gens qui veulent aller à la course puissent le faire. Donc merci d'agender le 7.

Voilà, j'en ai terminé avec l'introduction. Je passe donc à l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Lors de notre séance de préparation, nous avons oublié de mettre les crédits supplémentaires à l'ordre du jour. Nous vous proposons donc ce soir, l'ensemble du bureau élargi et Monsieur le Président, de rajouter les crédits supplémentaires 07 à 09/2024 au point 3 de notre soirée. Est-ce que tout le monde est en accord avec cela ? Merci, c'est gentil.

Je vous fais donc la lecture de l'ordre du jour avec le changement du point 3 :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 juin 2024.
2. Examen et vote du message du CM au CG "Plan d'aménagement détaillé (PAD) Turin - Est en dérogation au règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de Salins".
3. Crédits supplémentaires 07 à 09/2024.

4. Examen et vote du postulat : "Pompes à chaleurs : simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique".
5. Examen et vote du postulat : "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?".
6. Examen et vote du postulat : Congé paternité.
7. Informations de la Municipalité.
8. Divers : Questions écrites et questions orales.

Tous les documents nécessaires pour ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 18 septembre dernier

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 juin 2024

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 1. Approbation du procès-verbal du 18 juin 2024. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Il semble que non. Nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le procès-verbal touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 53 oui, 0 non, 0 abstention. Merci à Madame Bourban Carthoblaz et Monsieur Dubuis pour leur travail de relecture et de mise en page.

II- Examen et vote du message du CM au CG "Plan d'aménagement détaillé (PAD) Turin - Est en dérogation au règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de Salins"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général : "Plan d'aménagement détaillé (PAD) Turin - Est en dérogation au règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de Salins".

Ce message reçu en date du 31 juillet 2024 a été étudié par la Commission d'Environnement et d'Urbanisme. Je demande à Madame la rapporteure de la commission de venir à la tribune. Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod, vous avez la parole pour votre commission jusqu'à l'entrée en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant le plan d'aménagement détaillé, donc PAD. Turin - Est en dérogation au règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de Salins. La commission remercie Monsieur le vice-Président Christian Bitschnau et Monsieur le Chef de service Vincent Kempf, ainsi que Monsieur l'urbaniste Xavier Oreiller pour la présentation et les réponses aux questions de la commission lors de la rencontre du 22 août 2024. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande. La commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité.

L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote sur l'entrée en matière de ce message. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 54 oui, 0 non, 0 abstention. Merci Madame la Conseillère vous pouvez continuer jusqu'au vote de votre commission.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Je fais un petit rappel historique avant de procéder à l'examen du projet. Tout d'abord, il faut savoir que la révision globale du PAZ/RCCZ de la commune de Sion est en cours et donc le PAZ/RCCZ de l'ancienne commune de Salins est toujours en vigueur à ce jour. Le message porté à ce jour a pour objectif de valider le PAD Turin - Est selon la zone à aménager qui est inscrite dans le plan d'aménagement des zones de l'ancienne commune. Ce PAZ a été homologué par le Conseil d'État en 2009, puis en 2011.

Le PAD de Turin - Est est situé dans un secteur affecté en zone à bâtir en zone résidentielle. Le secteur est cependant peu bâti car les parcelles situées à l'intérieur du périmètre ne sont pas desservies. Le cahier des charges du périmètre à aménager ainsi que le croquis annexé faisaient mention d'un projet de route qui était en cul-de-sac. Une adaptation du parcellaire était associée en fonction de la route projetée. Ainsi, le dossier de PAD entre, dans le cadre de deux autres procédures, celle relative à un projet de route sous l'égide de la loi sur les routes et celle relative à un remaniement parcellaire RPU, donc suivant une procédure de modification du foncier. Les propriétaires ont confié à la Ville le déroulement de cette procédure qui, en d'autres cas, peut-être l'initiative de privés. Concernant le PAD, la procédure de validation est celle d'une dérogation au RCCZ de Salins, dérogation qui est donc du ressort du législatif.

La desserte qui était prévue sur le croquis d'aménagement et décrite dans le cahier des charges du PAD, ne peut pas être réalisée telle quel pour des raisons de pente, de frais d'entretien et d'accès, notamment des véhicules de secours. La Ville de Sion a donc procédé à une modification de ce PAD initial avec en parallèle, un remaniement parcellaire et un autre projet de route. Cependant, il est apparu, selon l'avis de principe du Canton, que le projet de cette route dérogeait au cahier des charges initial de Turin - Est et par conséquent au RCCZ de Salins. En conséquence, avant de pouvoir avancer dans les procédures de remembrement urbain et de route, il est impératif de valider ce nouveau projet de PAD.

Le règlement du PAD Turin - Est est en cohérence avec les modifications en cours apportées à la modification globale du PAZ/RCCZ de Sion. Le périmètre n'est pas modifié alors que le projet de route inclut cependant de nouvelles parcelles qui auraient pu figurer dans le périmètre en question. Donc, le nouveau cahier des charges reprend les éléments qui figurent dans l'ancien cahier des charges en y ajoutant tout d'abord un secteur de construction avec des règles spécifiques qui concernent les gabarits, le stationnement, les aménagements extérieurs. Deuxièmement, un secteur de verdure avec un maintien du paysage de vergers qui est très important sur le coteau ainsi qu'un secteur de circulation avec le traitement des cheminements de mobilité douce. Les terrains situés dans le secteur de Turin - Est sont bien situés et il paraît donc opportun de les valoriser pour la construction. Le territoire actuel est certes occupé par des vergers à hautes-tiges encore cultivés, mais le périmètre est situé dans une région en développement relativement proche des centralités ainsi que des transports publics. Ces parcelles à bâtir peuvent donc être valorisées grâce à un accès adéquat, tout en tenant compte dans la mesure du possible, de la végétation existante. Il y a un règlement qui fait une part belle aux espaces de végétation, en essayant de maintenir la végétation selon la topographie, les murets existants, etc. Le traitement du cahier des charges avec une volonté d'introduire un concept énergétique aussi, des aménagements extérieurs respectueux fait écho à la qualité du règlement proposé pour le plan de quartier de Platta d'en haut Ouest. Ainsi, le retard du dossier a été finalement l'opportunité d'une réflexion plus approfondie sur le traitement de ce périmètre et ainsi une amélioration qualitative du règlement. En outre, il faut savoir qu'il n'y a pas eu d'opposition au PAD mais l'opposition concerne principalement le projet de route qui va faire l'objet, comme je l'ai dit au début, d'une procédure parallèle. Malgré la complexité du dossier, la présentation était claire. Le projet de route ainsi que le RPU ne font pas partie du message traité par la CEU. Seul le PAD de Turin - Est doit être validé par le Conseil général.

La CEU approuve, à l'unanimité des 11 membres présents, le message concernant le PAD Turin - Est en dérogation au cahier des charges de la zone aménagée Turin - Est du RCCZ de Salins et vous recommande d'en faire de même.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ce message, Monsieur le Conseiller Fabien Kuchler.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Notre groupe a bien pris connaissance du message concernant le plan d'aménagement détaillé de Turin - Est. Nous allons évidemment soutenir ce message. Il devrait marquer une étape importante et nécessaire en vue de valoriser des parcelles en zones à bâtir qui ne peuvent être utilisées en l'état.

Nous avons également bien compris la nécessité de modifier le PAD en dérogation au RCCZ de Salins en raison de l'implantation de la route qui ne correspond pas à différents critères, notamment pour des accès aux véhicules de secours et une pente inadaptée au contexte local.

Notre groupe tient à saluer le travail de la commune qui a valorisé le temps nécessaire à traiter les modifications de procédure en profitant d'améliorer qualitativement le cahier des charges, cela a comme résultat de nous proposer ce soir un message dont la qualité fait écho au récent message concernant le quartier de Platta traitant notamment de la mobilité douce, des performances énergétiques du quartier et d'aménagements extérieurs visant à maintenir un paysage de vergers. Comme dit précédemment, notre groupe acceptera ce message sans réserve et vous invite à en faire de même. Merci pour votre attention.

Micheloud Florian, Conseiller général, Le Centre. Notre groupe a pris connaissance du projet PAD Turin - Est et se réjouit, au même titre que la Commission d'Environnement et d'Urbanisme, de la qualité du projet présenté. Ce projet entre de manière cohérente dans la philosophie du travail de révision totale du PAZ/RCCZ, actuellement en cours. Les terrains concernés par ce PAD sont bien situés et doivent être valorisés de manière adéquate. Étant entourée d'habitation, il paraît judicieux d'adapter la zone pour ainsi la densifier de manière adaptée. L'accès aux terrains concernés se doit d'être adéquat tout en maintenant la végétation en place. Nous notons qu'aucune opposition n'a été déposée, ce qui prouve également de la bonne forme et des objectifs cohérents de ce projet. A noter que le projet de route ainsi que le RPU ne font pas partie du projet traité par la CEU comme précédemment cité.

Pour tous ces éléments, le groupe du Centre Sion se prononcera en faveur du projet et vous invite en faire de même. Merci pour votre écoute.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc passer au vote de ce message. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le message appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message est accepté par 51 oui, 0 non, 2 abstentions. Je vous remercie Madame la Conseillère, vous pouvez regagner votre place.

III- Crédits supplémentaires 07 à 09/2024

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 3 de la soirée : Crédits supplémentaires 07 à 09/2024. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, je vous invite à nous présenter ces crédits traités par la Cogest.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion s'est réunie le 20 août dernier afin d'étudier ces trois crédits supplémentaires en présence de Philippe Varone, Président de la Ville, Carole Schmid en charge des bâtiments et constructions et Jean-Paul Chabbey, architecte de la Ville. La Commission de Gestion les remercie pour le temps accordé, les réponses détaillées données.

La Commission de Gestion s'est prononcée favorablement et à l'unanimité pour ces crédits. La nécessité de cet investissement et des deux engagements a été démontrée. Je vous remercie pour votre attention.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Une fois n'est pas coutume, nous avons droit ce soir à trois crédits supplémentaires non liés, un fait inédit durant cette législature. Les crédits

supplémentaires 08 et 09 présentés ce soir suscitent tout de même notre interrogation. Nous pensons que les augmentations de personnel, qu'elles soient justifiées ou non, doivent être présentées à l'ensemble du Conseil général dans le cadre des budgets annuels et non par le biais de cet outil que nous jugeons inapproprié. Nous espérons que ces deux cas resteront des exceptions et qu'il ne se reproduiront pas à l'avenir. Merci pour votre attention.

IV- Examen et vote du postulat : "Pompes à chaleur : simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous pouvons passer au point 4 : Examen et vote du postulat pompe à chaleur, simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique. Madame la Conseillère Annie Thiessoz Reynard, je vous laisse nous présenter votre postulat.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Je vais tout d'abord vous présenter le postulat, ensuite je vous montrerai quelques images et en dernière partie, j'entendrai vos questions et j'essaierai d'y répondre.

Si la plupart d'entre nous, dans cette assemblée, sommes convaincus de la nécessité de la transition énergétique et du recours aux énergies renouvelables, il reste toutefois encore un peu de travail à effectuer afin d'accélérer le processus. Une étude de la Haute École Ark parue dans Le Nouvelliste du 7 décembre 2023, nous apprend que 2/3 du parc immobilier du district de Sion est chauffé aux énergies fossiles : mazout 32,9%, gaz 32,8%, 15% à l'électricité et seulement 11,2% par des pompes à chaleur. L'installation de pompes à chaleur pourtant en remplacement de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles a de nombreux avantages et permet notamment de lutter contre la dépendance énergétique et les risques de pénurie, de lutter contre le dérèglement climatique, de réduire la consommation énergétique et de faire des économies en réduisant les dépenses.

Mais c'est lors de l'installation d'une pompe à chaleur à l'extérieur que les choses se compliquent. En effet, c'est particulièrement le cas, lors de rénovation, que les pompes à chaleur sont placées à l'extérieur faute de place à l'intérieur du bâtiment. La procédure d'autorisation régie par la directive du Conseil municipal du 28 mai 2020 est actuellement longue, astreignante. Elle peut décourager de nombreux propriétaires qui souhaiteraient rénover leur installation et qui ont, pour certains, dû renoncer pour les raisons suivantes : la complexité des démarches, des travaux fastidieux afin d'intégrer la pompe à chaleur au bâti et à son environnement, des coûts du dossier de mise à l'enquête qui sont majorés, des délais supplémentaires pour l'autorisation et l'augmentation du coût total du projet. Deux articles font notamment référence à ce dont je viens de vous parler. L'article 4, alinéa 3 nous dit : "les parties d'installations qui ne peuvent être placées à l'intérieur du bâtiment doivent présenter un aspect qui les intègre harmonieusement à leur environnement". L'article 5 a pour sa part quelques critères que je trouve assez subjectifs : "Pour les rénovations et/ou les modifications de bâtiments et de systèmes de chauffage/climatisation, les nouvelles installations de pompe à chaleur devront être prioritairement posées à l'intérieur. Des installations à l'extérieur ne pourront être autorisées que s'il est démontré qu'aucune solution à l'intérieur n'est possible. Les installations positionnées contre ou proche des façades seront intégrées aux éléments bâtis existants (remises, dessous de balcons, annexes, abris, etc.) et munies d'un habillage en accord avec l'expression architecturale du bâtiment. Les installations en terrain libre devront présenter un aspect harmonieux et intégrer les composants techniques dans un ensemble construit cohérent."

En conclusion, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité premièrement d'aborder une approche plus pragmatique en faisant une pesée d'intérêts en renonçant un tant soit peu à l'esthétisme en faveur de l'accélération de la transition énergétique. Deuxièmement, d'étudier et de proposer une nouvelle directive afin de faciliter et de simplifier les démarches d'autorisation d'installations de pompes à chaleur, notamment en cas de rénovation et d'installations extérieures, et pourquoi pas de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres cantons ? En Argovie, par exemple, on autorise l'installation de pompes

à chaleur à l'extérieur, sans camouflage, dans le cas où celles-ci ne sont pas visibles depuis l'espace public. Dans le canton de Vaud, par exemple la procédure est simplifiée. Quant au canton de Bâle-Ville, il a même renoncé aux permis de construire pour les pompes à chaleur. Qu'en est-il pour la Ville de Sion ?

Je vous propose maintenant de regarder quelques images que le vice-Président va nous montrer. Voilà une pompe à chaleur dans son état brut, grise métallique, avant son approbation. Elle se trouve cachée derrière une haie très dense, invisible vraiment depuis la rue. Après moultes démarches, voilà le résultat de ce qui a été fait. Un petit cabanon qui, ma foi, complique les interventions s'il faut faire des réparations ou des auscultations de la machine et, d'autre part, réduit sensiblement son efficacité. Dans la troisième image, nous avons ici un autre cas d'une maison qui se trouve dans les vergers assez loin de ses proches voisins. Là aussi quelques démarches ont dû être entreprises et finalement, sur les trois faces vous avez des dessins d'enfants. Ce projet a été approuvé parce qu'il se trouvait proche de balançoires et d'un petit toboggan et donc s'insérait dans un espace de jeux et ces dessins ont été faits par les petits-enfants des propriétaires. Quant à la dernière image, vous verrez, elle est assez intéressante et exemplaire. Voilà, je crois qu'elle parle d'elle-même. On voit le service des bâtiments et constructions abrité par cet immeuble et on voit toute l'installation technique qui est bien camouflée et en harmonie avec le bâtiment et son environnement, comme on peut le remarquer.

J'ai terminé et j'attends vos questions éventuelles.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC est favorable aux simplifications de procédure en général et a donc examiné avec intérêt ce postulat. Nous allons donc l'accepter pour raccourcir une procédure jugée longue et astreignante et pour diminuer les contraintes sur les propriétaires qui feraient face à des travaux coûteux et fastidieux selon les postulants.

C'est sur ces points que nous souhaitons entendre la détermination de la Municipalité et pour tout dire pas uniquement dans le cadre des procédures spécifiques concernant l'installation de pompes à chaleur en extérieur mais bien de manière plus générale. En cela, nous divergeons quelque peu de l'appréciation des postulants quant à ce qu'est une pesée des intérêts et une approche pragmatique. Si les mesures en faveur de l'environnement et du climat sont des éléments à prendre en considération, à notre sens, il ne s'agit en aucun cas des seuls justificatifs pouvant éviter à des propriétaires ou aux Sédunois en général, des démarches complexes, des délais interminables, des augmentations de coûts de projets et autres joyeusetés administratives, décrites dans le présent postulat.

Nous constatons que les postulants relèvent les critères d'appréciation subjectifs, qualifiés dans le texte d'arbitraires auxquels sont soumis les citoyens, critères que nous avons combattus dans de nombreux règlements soumis au Conseil général, des dossiers traitant du patrimoine ou des arbres remarquables pour ne citer que de récents exemples pour lesquels la Municipalité se donne beaucoup de souplesse et de pouvoir d'appréciation et qui ont été largement plébiscités par les postulants.

Par souci de cohérence et d'égalité de traitement, nous invitons la Municipalité pour les procédures de sa compétence reposant tant sur des règlements que des directives, de diriger sa pratique vers des pesées d'intérêts loyales vis-à-vis des citoyens, avec des coûts réduits, des démarches simples et rapides et des appréciations de critères objectifs pour tous les Sédunois, pour tous les enjeux rencontrés dans les dossiers et pas uniquement pour une question unique de réchauffement climatique dont on peine à voir pourquoi elles bénéficieraient d'un traitement de faveur qui lui permettrait d'esquiver une législation communale tracassière, réclamée par ailleurs par cette assemblée. Merci.

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Je suis personnellement très heureuse de ce postulat. En effet, je travaille dans le domaine et je suis régulièrement confrontées aux problèmes d'intégration des pompes à chaleur dans le bâti que ce soit à Sion ou ailleurs. Je travaille d'ailleurs actuellement sur un projet de cinq immeubles neufs sur la commune. Donc avec l'obligation d'installation à l'intérieur, les coûts matériels plus l'installation ont plus que doublé. Si l'on compare cela à un raccordement au gaz, il faut vraiment être motivé pour partir dans un tel concept. Passons maintenant mes petits soucis personnels et venons-en aux arguments de fond.

Comme vous le savez, la Confédération et le Canton du Valais se sont engagés sur des objectifs forts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Cela implique le remplacement de nombreux producteurs de chaleur. La Ville de Sion a la chance de disposer d'un réseau de chauffage à distance mais pour les zones non desservies, les solutions sont limitées. On peut penser au bois, possible mais les ressources sont limitées. Les contraintes liées aux particules fines, aux normes incendie ainsi que l'espace de stockage nécessaire pour un immeuble rendent souvent cette solution peu intéressante. La pompe à chaleur se profile souvent comme la meilleure solution. Alors, facile, on les met à l'intérieur. Oui, pour autant que le local technique soit disposé contre une façade, que l'on puisse faire, des sorties assez éloignées l'une de l'autre vers l'extérieur et que le local technique soit assez grand pour accueillir la nouvelle installation qui est quand même plus conséquente qu'une chaudière à gaz. Là déjà, on voit que cela se complique.

Et pour venir encore compliquer le tout, on accueille maintenant les nouvelles réglementations des fuites frigorigènes. Attention, c'est là que la technique arrive. Le R410, qui est un gaz encore largement utilisé aujourd'hui dans les pompes à chaleur, ne sera plus autorisé pour les nouvelles installations dès 2027 et même à partir du 1^{er} janvier 2025 pour certains modèles. D'autres gaz moins polluants comme le R290, l'ammoniac ou le CO₂ sont voués à remplacer cette technologie. Ces gaz, bien que plus écologiques sont plus explosifs et suffocants. Les distances à respecter autour de la PAC sont si grandes que peu de constructeurs proposent des pompes à chaleur au R290 à l'intérieur. Les puissances plus importantes telles que nécessaires dans les immeubles demanderaient des installations de détection de fuite de ce gaz et de ventilation à l'intérieur du local. On voit que les coûts augmentent.

Avec tous ces éléments, on se rend bien compte que le passage à l'acte est actuellement compliqué et qu'il ne sera bientôt plus applicable. La nouvelle loi sur l'énergie cantonale, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier, compliquera le remplacement des chaudières fossiles par une nouvelle chaudière à fossiles. Il est donc urgent d'offrir à nos concitoyens un moyen simplifié de participer à la transition énergétique. Ce postulat offre donc une opportunité de réfléchir à cette directive afin de la remettre au goût du jour, autant pour les rénovations que pour les bâtiments à construire. Merci.

Bourban Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Lors de la présentation du professeur Genoud faite au Conseil général, ce dernier nous a demandé d'agir en premier lieu sur le chauffage. En effet, à Sion, les principales sources d'énergie pour le chauffage sont des énergies fossiles. La Ville de Sion a bien entamé sa transition avec le chauffage à distance mais celui-ci ne passe pas par tous les quartiers et villages de la commune. Une solution efficace pour se chauffer avec de l'énergie renouvelable est de changer son chauffage pour une pompe à chaleur.

Comme mentionné dans ce postulat, la pompe à chaleur est encouragée au travers des différentes subventions octroyées par le Canton et la commune. Cependant, la directive communale est bien trop contraignante pour inciter les citoyens à changer de moyens. Il y a deux points en particulier relevés par notre postulat. En premier lieu, l'aspect esthétique lors de la pose de pompes à chaleur en extérieur. Lorsque la PAC est visible depuis le domaine public, cette directive semble cohérente. Cependant, de nombreuses PAC sont installées sur des propriétés privées et invisibles depuis le domaine public. Pourquoi devoir augmenter les frais à l'installation de la PAC en exigeant un habillage quand ce dernier n'est visible que par ses propriétaires ? De plus, cet habillage rend l'accès à la PAC difficile lors d'interventions sur cette dernière et la rend moins efficiente.

Le deuxième point concerne les changements lors de rénovations. Pourquoi obliger les propriétaires à installer leur PAC en intérieur si, à nouveau, en extérieur, cela est possible et dérange uniquement son propriétaire ? Ces deux points de la directive freinent les citoyens à changer de modes de chauffage et augmentent les coûts si l'on considère les frais de dossier pour la mise à l'enquête avec les argumentaires nécessaires ainsi que l'habillage physique. Pour le Centre, il est nécessaire d'alléger les contraintes pour la pose de pompes à chaleur. Je vous invite donc à accepter ce postulat.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Selon un rapport du service valaisan de l'énergie et des forces hydrauliques de mars 2021, les 2/3 de la consommation d'énergie des ménages suisses sont dédiés au chauffage et logement. Si l'on inclut l'eau chaude à cette statistique, on monte à 80%. La manière

de chauffer nos logements est donc une question cruciale pour permettre à notre pays d'atteindre ses engagements en matière d'émissions de CO₂. Il est également à relever qu'une pompe à chaleur bénéficie d'un très bon rendement en comparaison des autres types de chauffage traditionnels. 80% pour du fioul pour 3 à 500% d'efficacité énergétique pour une pompe à chaleur selon le type de modèle ainsi que l'environnement. Les inconvénients de ces systèmes sont le bruit déjà réglementé ainsi que l'aspect visuel de l'installation.

Sachant que nous parlons ici de boîtier, de moins d'un mètres cube, d'aspect sobre, il nous semble que son installation pour multiplier de 3 à 6 fois l'efficacité énergétique du chauffage à logement est un compromis non seulement raisonnable mais également nécessaire. Par conséquent, le groupe socialiste recommande de voter oui à ce postulat. Je vous remercie de votre attention ainsi que du temps de parole.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Madame la Conseillère Annie Thiessoz Reynard, c'est à vous si vous voulez répondre.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Je vous remercie pour votre soutien et bon vote.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons donc passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat pompe à chaleur, simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique est accepté par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

V- Examen et vote du postulat : "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons donc maintenant au point 5 : Examen et vote du postulat "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville". Madame la Conseillère Bérénice Georges, je vous laisse nous présenter votre postulat.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Nous l'expérimentons toutes et tous dans notre quotidien et encore plus depuis quelques semaines. La Ville de Sion regorge d'événements festifs qui sont de formidables occasions de se rencontrer et de partager des moments conviviaux. Festival d'Art de Rue, fête du goût, grand marché de pâques, 1^{er} août ou encore marché de Noël, rassemblent chaque année un public nombreux venu de tous les quartiers et villages de notre commune et même des environs. Occasions rêvées de créer du lien entre les habitantes et les habitants de Sion, ces événements sont tous organisés dans un périmètre restreint au cœur du centre-ville.

Sans questionner la qualité de l'organisation de ces événements, le groupe PS vous propose aujourd'hui d'étudier la possibilité de les faire se dérouler dans les quartiers et villages, en collaboration avec les associations qui y sont actives.

Application concrète de la politique de proximité élaborée par le Conseil municipal dans cette législature, cette proposition contribuera à animer les quartiers et villages et à les rendre vivant. Organiser hors du centre-ville les festivités pourront attirer un public nouveau qui aujourd'hui ne prend pas part aux événements ponctuels. La mixité sociale n'en sera qu'améliorée. En outre impliquer les associations de quartier dans des événements d'envergure ne peut qu'encourager les Sédunoises et les Sédunois à s'y impliquer et à observer le fruit de leur travail dans les sourires des participants rassemblés au sein de leurs quartiers. Finalement, cette proposition pourra faire émerger des nouveautés dans ces événements qui contribueront à les rendre plus attractifs. Le groupe PS vous invite donc à accepter ce postulat et se réjouit de trinquer avec vous hors des pavés de la Vieille-Ville.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale. Monsieur le Conseiller Thierry Stalder.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Nous avons pu de temps à autre tomber d'accord sur l'une ou l'autre idée et ce même parfois allant à l'encontre de l'avis de mon parti. Cette fois-ci, je suis bien aligné avec le PLR qui s'oppose à ce postulat et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, la Ville n'est pas organisatrice d'événements. Il est important de le rappeler. La Ville n'est pas elle-même organisatrice des événements mentionnés dans le postulat, à l'exception du 1^{er} août qui est organisé en collaboration avec la fédération des sociétés locales. Ces événements sont le fruit du travail acharné de divers acteurs culturels et organisateurs de manifestations. Imposer des directives sur la localisation d'événements serait une ingérence dans leur fonctionnement, ce qui n'est pas le rôle de la Ville. Chaque organisateur doit avoir la liberté de choisir le lieu qui convient le mieux à son événement. En second lieu, comment pourrions-nous forcer les organisateurs à déplacer leur manifestation ? En leur accordant des subventions uniquement s'ils acceptent de changer de lieu ? Cela semble absurde. Les subventions doivent soutenir les initiatives culturelles, pas les contraindre. Si le parti socialiste souhaite avoir un impact sur l'organisation des événements, je les invite à rejoindre les comités de ces événements et à y apporter leurs idées directement.

En troisième lieu, concernant l'unique événement organisé par la Ville, à savoir la fête nationale du 1^{er} août, il est effectivement logique de le maintenir sur la place de la Planta. Cette place d'envergure cantonale est centrale et symbolique. Il nous paraît logique d'y fêter la Confédération et d'y accueillir le discours du Président du Grand Conseil. Toutefois, nous ne sommes pas opposés à l'idée de déplacer cet événement de temps à autre, surtout lorsque la Planta sera indisponible en raison des futurs travaux de rénovation. Cependant, ce type de décision relève de l'opérationnel et ne nécessite pas l'acceptation d'un postulat.

Enfin, il est important de noter que la Ville a déjà une politique de proximité, comme mentionné dans le postulat. La Ville met à disposition 35'000 francs par an pour les comités de quartier et ce montant n'a pas été entièrement utilisé cette année. Cela montre que les ressources sont déjà disponibles pour encourager les initiatives locales sans que la Ville s'immisce dans l'organisation des événements. En conclusion, le PLR restera fidèle à ses principes de respect des libertés, de pragmatisme et de soutien aux organisateurs sans ajouter des contraintes dans l'organisation de leurs événements en refusant ce postulat et en vous invitant à en faire de même. Merci pour votre attention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je vais peu ou prou dire la même chose. De nombreux événements sont cités dans le postulat qui se déroulent au centre-ville pour la quasi-totalité des événements à l'exception du 1^{er} août. Des comités, des associations ou des personnes privées en mènent l'organisation. La Municipalité est soit un partenaire, soit le bénéficiaire d'une demande de manifestations, soit un garant. Parfois Sion tourisme SA est partie prenante, parfois non.

De nombreux événements ne sont pas cités le Palp festival, Sion sous les Étoiles, les manifestations sportives ayant lieu à Vissigen, Châteauneuf, Bramois ou à l'Ancien stand. Les manifestations des Iles, de nombreuses fêtes villageoises ou de quartier ne sont, elles aussi pas nommées. Moi-même, je n'en cite que peu par rapport à la diversité de ce qui est proposé en Ville. La demande du postulat nous semble donc méconnaître à la fois les structures privées sur lesquelles s'appuie l'organisation d'événements à Sion et dans une certaine mesure, leur nombre et leur diversité. Nous sommes concernés par la vie des quartiers et villages de Sion pour autant, en dehors d'un soutien légitime de la Ville qu'elle accorde par ailleurs souvent, nous ne pensons pas que le postulat s'adresse à la bonne entité s'agissant d'organiser certains des événements récurrents hors centre-ville. Une demande adressée aux différents comités semble plus logique, même si l'on les imagine mal perdre en identité pour s'éloigner du centre-ville. C'est pourquoi nous refusons ce postulat. Reste la question du 1^{er} août qui demeure pertinente dans l'objet déposé. Un examen par la Municipalité de cette question précise ne nous semble pas dénuée de sens, enfin, si l'on excepte les efforts d'investissements pour rénover la place de la Planta. Merci.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Les arguments développés dans ce postulat ont séduit le groupe des Verts. En effet, la Ville a pris la décision de soutenir les quartiers et les villages

en offrant un soutien aux associations et maison de quartier. Cette démarche encourage les gens qui y habitent à sortir de leur chez soi pour rencontrer leurs voisins et ainsi mettre à l'œuvre le vivre ensemble si cher à la Ville de Sion. Proposer de décentraliser certaines manifestations serait finalement une suite logique aux décisions prises par la Ville et amènerait ainsi une plus-value aux groupements et associations déjà existants.

Nous tenons cependant à rendre attentifs les organisateurs de ces événements, dans le cas où ce postulat serait accepté, concernant la mobilité. En effet, il serait judicieux de prévoir des transports en commun lors de manifestations éloignées des parkings de la Ville. Un service de navette devra être envisagé afin de faciliter l'accès à l'événement et d'éviter trop de véhicules motorisés dans des lieux non prévus à cet effet. Vous l'aurez bien compris, le groupe des Verts soutient ce postulat et vous invite à faire de même. Merci.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Le postulat concernant la possibilité de réaliser des fêtes importantes hors du centre-ville, a retenu toute notre attention et a été l'objet d'un débat animé sur la pertinence, les coûts et autres mobilisations qu'une telle proposition implique.

Il a été particulièrement question des problèmes liés à l'organisation qu'un éventuel déplacement du marché Noël ou de l'Art de rue, par exemple, peuvent impliquer. C'est pourquoi le groupe le Centre a choisi de laisser à ses membres la liberté de vote. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, Madame la Conseillère Bérénice Georges souhaitez-vous reprendre la parole ?

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Je vous remercie toutes et tous pour vos prises de parole. Je vais commencer par répondre à la prise de parole de Monsieur Stalder. Je vous remercie de vous être intéressé à ce postulat et je vous remercie d'avoir relevé très justement l'exemple du 1^{er} août qui n'était pas un exemple anodin dans mon postulat. J'ai fait le choix d'élargir cette option puisque le but d'un postulat est de demander à la Municipalité l'étude d'un objet. Donc, je ne voulais pas non plus concentrer toutes les attentions sur l'événement du 1^{er} août mais vous l'avez bien compris, ce n'est pas anodin s'il est là car il s'agit de l'événement le plus justifié pour être déplacé hors de la Vieille-Ville puisque cela a déjà été fait. Et donc je vous remercie d'avoir apporté en partie des éléments de réponse qu'aurait pu apporter le Conseil municipal en proposant notamment à l'occasion des travaux et autres rénovations.

J'aimerais aussi relever, comme l'a fait Monsieur Boand, l'implication de Sion tourisme dans un certain nombre de ces événements, Sion tourisme est certes une SA mais dans laquelle la Ville est impliquée. Donc elle a aussi un rôle à jouer dans les décisions qui sont prises dans cette SA. Ce n'est pas tout à fait impossible à mettre en place. Evidemment, il n'est pas question de forcer les associations à se délocaliser mais à les encourager. En ce sens-là, typiquement la Ville de Sion, au-delà des subventions qu'elle donne, met aussi à disposition l'espace public pour un certain nombre de ces manifestations. Elle pourrait donc faire usage de cette mise à disposition pour proposer, en discussion avec les associations, de mettre à disposition un autre espace public que l'espace public habituel. Voilà ce sont toutes des options que pourrait saisir le Conseil municipal si vous approuvez ce postulat. J'avoue que la prise de position du Centre me laisse incertaine quant à son issue. En tout cas, je remercie toutes les personnes qui le soutiendront et je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le postulat appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est refusé par 33 non, 17 oui et 3 abstentions.

VI- Examen et vote du postulat : Congé paternité

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 : Examen et vote du postulat congé paternité. J'invite donc Monsieur le Conseiller Julien Berthod à venir nous présenter son postulat.

Berthod Julien, Conseiller général, PS. Tout d'abord, je souhaiterais préciser un point important. Nous n'avons, selon ma compréhension du droit du travail, pas la possibilité de modifier le congé paternité des employés travaillant en Ville de Sion mais uniquement des employés de la Ville de Sion. C'est de cela que traite le postulat. Je vous prie de prendre cela en compte. L'objectif du postulat qui n'a pas été compris par toutes et tous, est bien de toucher les employés communaux et les employées communales. Et malheureusement, il me semble ne pas avoir été assez clair là-dessus dans l'écriture du postulat, je m'en excuse.

10 jours. C'est-ce à quoi les hommes ont actuellement droit lors de la naissance de leur enfant ou d'une adoption. Bien que cela soit considéré comme des jours de congé, c'est tout sauf des vacances, comme bien d'entre vous doivent le savoir mieux que moi. La venue d'un enfant dans la vie d'un couple n'est pas une période de tout repos mais une période compliquée où l'enfant demande une attention importante. Cette attention en l'état n'est permise par la loi que d'une manière inégalitaire et profondément sexiste. En effet, j'espère sincèrement que vous partagez le point de vue selon lequel il ne devrait pas être normal de considérer la charge de la parentalité comme reposant de manière extrêmement disproportionnée sur les mères. Or, l'octroi de seulement 10 jours de congé, c'est-à-dire deux semaines, n'est absolument pas suffisant pour permettre une répartition égale des tâches à l'intérieur d'un couple. Le groupe PS est conscient que donner 20 ou 30 jours de congé paternité aux employés de la Ville ne résoudra pas le problème de l'inégalité au sein des couples. Cependant, c'est une mesure incitative dont les effets ne sont pas seulement bénéfiques pour le père qui peut passer plus de temps avec l'enfant, mais elle l'est aussi fondamentalement pour le développement de l'enfant ainsi que pour la santé de la mère. De plus, nous nous devons de donner l'exemple en tant qu'entité publique, comme l'a fait la Ville de Fribourg, en octroyant non pas 20 ou 30 mais bien 40 jours de congé paternité, bien que pas encore assez nombreux au goût du groupe PS. Nous ne serions donc pas les seuls à faire cela. Ceci contribuerait à faire de la commune de Sion, un employeur attractif et même des entreprises privées dont une grande et fameuse qui s'est installée cette année à Riddes, soutiennent leur personnel avec des congés supplémentaires allant jusqu'à 40 jours. Actuellement, la Suisse est fortement en retard sur la question des politiques familiales, bien que celle-ci devrait plus ou moins faire consensus à travers l'échiquier politique.

Avant de conclure, je souhaiterais rappeler que ceci n'est qu'un postulat. Nous ne faisons qu'inviter le Conseil communal à prendre position sur le projet et si ce dernier le trouve pour une quelconque raison irréalisable à nous le rapporter. Cela nous engage donc à rien d'impossible. Le groupe socialiste vous invite donc à accepter ce postulat. Merci beaucoup.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le congé paternité ou plus précisément congé de l'autre parent est une question qui a agité le Parlement fédéral, puis les parlements cantonaux avec des querelles portant notamment sur la compétitivité entre cantons, sur la frilosité de la Confédération et sur les points évoqués dans le postulat en termes de santé, de qualité de vie et d'éducation. Toutes ces questions doivent être débattues au niveau requis et ce n'est pas le niveau communal.

J'ai entendu ce que vous avez dit au début sur les employés communaux. C'est très bien de l'avoir signalé mais c'est un peu tard. Du reste le postulat manque de manière flagrante de transparence sur son but. Il est fait mention tout le long du texte d'un congé parental pour tous. Or, l'exemple de la Ville de Fribourg ou tout simplement l'application possible à Sion n'impacterait que les employés communaux et pas la population en général. C'est dommage d'avoir passé ce fait sous silence car on s'éloigne de la réforme sociale pour s'orienter sur l'attractivité de la Ville sur le marché du travail, une mesure de qualité de vie pour les employés communaux ou une évolution de société pour les parents. Vous ne soulevez même pas la question, c'est un peu dommage. Le groupe UDC ne la soulèvera pas non plus. La qualité de vie et la santé de tous les collaborateurs de la Ville nous préoccupe mais sur quelle base

répondre à votre postulat quand la Municipalité refuse toute transparence en matière d'échelle salariale ou quand vous présentez une problématique avec un impact net sur les coûts pour le ménage communal que vous ne mentionnez pas. En l'état actuel des choses, nous préférons largement que la commune soit harmonisée sur les législations en vigueur plutôt que sur des régimes de traitement différents ou en tout cas par trop favorables, et ce tant que les informations à disposition sont insuffisantes. Merci.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. L'idée d'accorder une prolongation du congé paternité aux employés communaux n'est de loin pas nouvelle, preuve en est, l'exemple genevois mis en valeur par le postulat. Inutile de revenir sur les arguments développés en faveur de cette mesure. Ils sont explicites et quasiment exhaustifs.

On imagine mal que cette assemblée conteste les avantages d'une telle mesure pour l'équilibre familial et entre autres la santé psychique de l'enfant et de la mère, refuse à d'autres une opportunité à laquelle on n'a pas eu droit lors de l'arrivée d'un nouveau-né dans sa propre famille, ignore tout surcroît de travail et pour employer une expression à la mode, la charge mentale générée par l'arrivée d'un nouveau-né. Demeure le motif financier qui, bien entendu, risque d'être évoqué.

Il semble légitime de se demander sur quelle base repose ce souci d'équilibre des comptes avant de connaître le nombre de congé paternité accordé annuellement aux employés communaux, le motif financier n'est que pure hypothèse ou conjecture. Ce postulat permettrait justement à nos autorités d'analyser précisément les coûts engendrés par la prolongation d'un tel congé. Soyons clairs : contrairement à une motion, un postulat n'est pas contraignant. Si la prolongation du congé paternité devait grever le budget communal, nos autorités auraient tout loisir de rayer cette proposition d'un trait de plume. En acceptant ce postulat, le Conseil général ne fait courir aucun risque au ménage de la cité. Au-delà de cela, on peut quand même douter qu'une commune investissant annuellement des millions pour un aéroport et prête à financer à coups de millions également un nouveau stade de football aurait de la peine à consacrer quelques milliers de francs pour la prolongation du congé paternité. Refuser ce postulat, c'est vouloir à tout prix éviter une réflexion du Conseil communal sur la prolongation du congé paternité, objectif peu louable à vrai dire. La commune de Sion en s'inspirant de ce qui est fait au niveau du Canton s'est avérée jusqu'ici un employeur modèle. Réfléchir à une prolongation du congé paternité ne peut que renforcer cette position. A l'heure où un Conseiller national PLR valaisan bien connu désire s'attaquer au statut des employés d'état et par ricochet aux employés communaux, quelle meilleure réponse apportée que celle qui consiste à assurer de bonnes conditions de travail auxdits employés ? N'oublions pas que toute initiative à ce niveau engendre une pression positive sur les employeurs privés contraints, d'une certaine manière, à leur tour de fournir un salaire et des prestations correctes à leurs employés. Ce postulat, contrairement à certains autres qui ont été acceptés durant cette législature, s'avère réellement novateur et favorisera à coup sûr d'élargir la réflexion au niveau cantonal. Il semble à même de susciter des vocations à plusieurs échelons de ce pays. Il est à espérer que malgré tous les arguments évoqués à l'encontre de ce projet, ce Conseil général accepte ce postulat. Autrement dit, l'espoir fait vivre. Le groupe des Verts soutiendra bien entendu ce postulat. Vous l'avez compris, merci pour votre écoute.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Ce postulat a aussi généré passablement de discussions au sein de notre groupe, une minorité étant assez favorable à l'idée de base, tout en estimant que cela devait être décidé plus globalement au niveau cantonal ou fédéral, alors que d'autres relèvent que ce projet aurait une incidence financière certaine et que de nouvelles inégalités seront créées avec le privé d'une part, et entre les collaborateurs de la Municipalité qui en bénéficieraient et les collaboratrices pour qui rien ne changerait.

En résumé, nous avons, à nouveau, décidé de laisser la liberté de vote sur ce sujet. Merci pour votre attention.

Berthod Julien, Conseiller général, PS. Je vous remercie pour vos prises de parole. Pour répondre d'abord à Monsieur Boand sur la question du niveau communal, l'idée était de faire une mesure sociale avec un principe de préfiguration et de passer par l'exemple et l'idée de faire un premier pas. Evidemment le groupe socialiste soutient cette idée, autant au niveau communal que cantonal et fédéral

mais on ne peut qu'agir à notre échelle. Pour continuer à vous répondre sur la question du coût financier des EPT, comme l'a précisé Monsieur Mabillard, cette mesure aura un coût en EPT, cela est clair, et donc un coût financier. Mais le calcul est difficile, voire impossible à faire avec les informations que nous avons à notre disposition. Du coup, je vous invite donc à faire confiance à notre Conseil communal afin de nous donner cette information dans le rapport qu'il pourrait faire en réponse à notre postulat. Ainsi, nous pourrions avoir leur point de vue et donc le point de vue de celles et ceux qui sont au sommet de la hiérarchie et qui doivent donc connaître les coûts que cela engendrerait et la possibilité ou non de le mettre en place.

J'espère que vous ne tiendrez pas compte de mon erreur et de la confusion qui en a découlé par rapport à la précision sur qui serait touché, parce que cela ne portera pas préjudice à moi-même en tant que personne mais aux familles, des employés.ées communaux et communales. Merci beaucoup.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est refusé par 26 non, 24 oui et 4 abstentions.

VII- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 7 de la soirée : Informations de la Municipalité. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Quelques informations de la Municipalité Tout d'abord parler du petit présent qui est sur vos tables, sous la forme du livre *Sion, une histoire en capitale*. Il s'agit d'un travail de deux ans, conduit par différentes personnes, notamment sous l'égide de la société d'histoire du Valais romand qui retrace depuis la préhistoire, l'histoire de la Ville jusqu'à aujourd'hui, avec même des éléments prospectifs puisque Grégoire Baur a écrit le dernier chapitre. Je vous rappelle que l'on n'a jamais pu bénéficier à ce jour véritablement d'un ouvrage sur la Ville de Sion qui couvrirait cette ligne de temps. Le dernier ouvrage qui avait été créé était l'œuvre de notre ancien archiviste communal Patrick Tschopp, il y a 35 ans qui parlait de la part du feu, c'est-à-dire de l'histoire depuis le grand incendie de 1788 jusqu'à nos jours. Là, vous avez vraiment un ouvrage pour celles et ceux qui ont pu aussi découvrir les quelques conférences qui ont été données samedi dernier devant un public nombreux. Sa qualité et son intérêt sont remarquables, je vous invite donc à le parcourir. C'est aussi un livre qui est en vente, un excellent cadeau de fin d'année pour celles et ceux qui veulent se familiariser, devenir des ambassadeurs un petit peu plus fort de notre cité.

Quelques informations sur **les transformations de la gare** : vous l'avez vu dans la presse hier, il y a deux grands chantiers qui vont avoir lieu autour de Place de la Gare nord. Un grand chantier concerne la gare routière avec la mise aux normes LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) de tous les quais. Nous devons surélever les dix ou onze quais qui sont sur cette gare routière afin de pouvoir respecter les normes et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Et puis, les CFF ont enfin, je dirai, décidé de se mettre au goût du jour en rénovant le bâtiment classé, un bâtiment qui date de 1961 pour refaire les guichets, pour refaire des lieux qui sont un petit peu plus conviviaux. Nous avons aussi profité de faire une première étape, déplacer tout ce qui est vélo. Ce n'est pas encore tout à fait l'affectation définitive de cette partie nord de la gare, qui sera en connexion avec le projet Cour de gare, mais il s'agit de réserver l'espace central notamment pour tous les aspects logistiques. Vous découvrirez, au fil du temps, des améliorations sensibles pour vraiment donner une qualité à cette partie nord de la gare, notamment en lien avec le futur projet de rénovation de l'avenue de la Gare. Nous sommes aussi en train de travailler sur l'avenue de Tourbillon, entre le carrefour de la gare et le carrefour des Mayennets d'ici la fin de l'année. Nous reviendrons vers vous avec quelques informations par rapport à ces différents éléments.

Nous travaillons aussi avec un jury pour mettre à jour **la mobilité** entre, je dirai, l'avenue de l'Industrie et le nouveau collège "Ella Maillart". Le quartier de Sainte-Marguerite, avec trois objets, qui font

l'attention du concours. Le premier est une nouvelle passerelle de mobilité douce sur le Rhône, un passage sous-voie sous le pont du Rhône et un nouveau franchissement du canal de Vissigen qui permettront véritablement à tous les étudiants qui sortiront de la gare par un passage sous-voie des quais 2 et 3 de pouvoir déambuler ou rouler en sécurité et en site propre jusqu'au collège Ella Maillart.

Nous avons signé l'acte de **vente des parcelles Michel stores et Bimetal**. Vous savez ces parcelles qui sont au bord du Rhône, qui sont déjà aujourd'hui utilisées par la fondation The Ark pour accueillir quelques entreprises. L'acte a été formellement signé. Cela permettra au Canton de pouvoir faire quelques investissements pour accueillir des centres de recherche et poursuivre l'accueil de l'innovation.

Le Conseil municipal est en train de finaliser sa lecture de la révision totale du PAZ/RCCZ. C'est un gros travail. Nous faisons des séances supplémentaires pour pouvoir travailler ce sujet.

Dans le cadre **des stands de tir** : Demain, les habitants d'Aproz ont été conviés à 17 heures à venir visiter la halle de tir indoor qui va être inaugurée très prochainement du côté des casernes. Cela va permettre de supprimer 75% du nombre de coups tirés sur le stand de tir de Pra Bardy. A cette occasion, nous donnerons aussi quelques informations, avec la commune de Nendaz, sur les mesures organisationnelles qui seront prises pour respecter l'ordonnance sur le bruit du côté d'Aproz.

Cour de gare : Je vous remercie pour votre présence nombreuse pour la visite de Noda. Le chantier avance à satisfaction. A partir du 1^{er} novembre, les locataires des appartements pourront déjà prendre possession de leurs biens. Concernant les différents commerces et bureaux, l'installation va se faire petit à petit, avec l'équipement des différents locaux. Les taux de location sont satisfaisants. Pour les bureaux, c'est un petit peu plus compliqué mais je crois que cela est une constante dans les villes en général, dû à des phénomènes que l'on connaît bien. Nous avons la confirmation que les 22, 23 et 24 mai 2025 l'inauguration de tout ce complexe se fera. Je vous rappelle que Noda sera inaugurée, quant à elle, avec le début de la saison culturelle en septembre 2025, notamment avec la Schubertiade d'Espace 2.

Point de situation sur Rhône 3 : Nous avons réactivé une commission *ad hoc* avec les différents partenaires de Rhône 3 et nous avons déjà rencontré le Canton et le géologue cantonal pour s'assurer de la mise en œuvre de la mesure prioritaire de Sion. Il n'y a pas de volonté affirmée du Canton de modifier cette mesure prioritaire. Pour exemple, on peut citer :

Un mur va être bâti du côté de la sous-station, qui va être construite vers les bâtiments de Michel Stores et Bimetal. C'est une mesure de sécurisation pour l'entier du quartier des Ronquoz.

Le canal de Vissigen qui a été travaillé aussi, va être mis à l'enquête en 2025 2026.

Une mesure pour les nouveaux Ronquoz afin de remédier aux faiblesses de digues remarquées lors des intempéries du début de l'été. Ce sont des mesures qui doivent encore être travaillées.

Cela prendra un certain temps mais on a obtenu l'assurance des professionnels en charge de ce dossier de la réalisation des mesures de sécurisation sur le territoire de la Ville.

Collaboration entre les pompiers : Il y a une collaboration entre les pompiers de Sion et les pompiers de la commune de Mont-Noble pour assurer et renforcer la sécurité des biens et des personnes. Ce n'est pas une fusion des corps. C'est vraiment une collaboration avec des moyens qui partent de Sion dès que la nécessité s'en fait sentir, une proximité aussi avec des moyens sur le territoire de la commune de Mont-Noble, des formations en commun. Il y a donc une volonté de pouvoir assurer un développement de la sécurité aussi sur la commune de Mont-Noble avec un mandat de prestations, c'est-à-dire la commune paie une prestation qui permettra aussi à la Ville de pouvoir renforcer ces différents moyens.

En ce qui concerne **les affaires sociales**, je suis heureux que l'on ait salué la présence de notre nouvelle Cheffe de service qui, bien sûr, va continuer à monitorer l'aide sociale. Nous avons année après année, mois par mois, à peu près 10% de baisse de l'aide sociale. On voit que les cas qui nous sont soumis sont des cas qui sont malheureusement plus durables mais, globalement, on a un volume financier qui est toujours en baisse par rapport aux différentes avances ou aides sociales qui sont accordées. Une bonne nouvelle dans la vision stratégique de la gouvernance ou en tout cas de la collaboration sur les EMS. Vous le savez, notre société de services qui s'appelle les Pérégrines SA a formalisé le rapprochement des exploitations de Gravelone et du Glarier. A partir du 1^{er} octobre, il y a le Carillon qui vient rejoindre aussi cette organisation. Nous avons pu véritablement donner chair à cette volonté de collaboration au sein des différents EMS.

Concernant **les différents travaux de la Ville** : On a des nécessités de refaire certains éléments techniques et le plancher de la grange de la Ferme-Asile. Donc ce bâtiment va être fermé pendant quelques mois, fermé aussi en termes de restaurants. Cela permettra à l'association de pouvoir retrouver un nouveau restaurateur. Cela permettra de faire les travaux afin, qu'au printemps, on puisse réouvrir la Ferme-Asile et sur sa partie culturelle et sur sa partie restaurant.

L'Euro féminin 2025 : Vous savez qu'un premier contingent de 160'000 billets a été mis en vente sur les 720'000. Je rappelle que ce sera le plus gros événement sportif, la plus grosse vente de billets qu'on ait jamais eu en Suisse avec 720'000 billets qui sont à vendre pour les différents matches. Sion va accueillir trois matches les 3, 6 et 11 juillet avec un gabarit du stade de Tourbillon à 9'000 spectateurs. Donc ce sont 27'000 billets qui sont vendus. La part de Sion dans ce premier contingent, a été vendue en quelques heures. Cela laisse augurer véritablement d'un engouement populaire. Nous travaillons sur tout ce qui est la partie héritage, la partie animation avec une fan zone qui partira depuis la gare en passant par la Place du Midi pour se rendre jusqu'au stade. Il y a donc une très belle dynamique autour de cette manifestation. A noter que 2025 sera une année très chargée en termes événementiels, bien répartis un petit peu sur le territoire puisque l'on aura aussi les championnats du monde de VTT et la Schubertiade d'Espace 2.

Quelques informations aussi sur **les constructions** : Sur le bâtiment administratif, les choses avancent normalement, on est en train de préparer, je dirai presque, le déménagement qui devrait avoir lieu dans le courant de l'été 2026. Aujourd'hui en termes budgétaires et en termes temporels, le chantier avance normalement. Le parc des abattoirs a vu un petit peu son évolution freinée par des questions de terre à traiter de manière un petit peu plus profonde qu'imaginé mais au printemps 2025, on aura le premier parc de la chaîne des parcs de Ronquoz 21. Cela se travaille avec l'Archipel. Les Serres communales continuent à se mettre en place avec une prise de possession par le service des parcs et jardins en été 2025. Concernant le pôle musique, l'Ejma et le Conservatoire sont déjà dans la maison et pour l'Hemu et l'Harmonie, c'est une question de semaines ou de mois.

Concernant **les maisons de quartier**, nous sommes en contact avec la commune de Saint-Léonard. Dans nos tournées de quartier ou fêtes de quartier, nous avons été interpellés les uns les autres par cette maison de quartier qui est réclamée du côté d'Uvrier. L'idée est que la commune de Saint-Léonard et la commune de Sion réalisent en commun une maison de quartier dans les locaux de l'ancienne coopérative agricole qui est au nord des voies ferrées. Un projet a été présenté à la Ville. Sur le principe, nous sommes d'accord d'aller de l'avant et puis logiquement l'assemblée primaire du mois de décembre de la commune de Saint-Léonard validera le projet avec des sous-sols pour les sociétés locales, une salle, on va dire, un petit peu plus polyvalente et une maison de quartier pour les quartiers et villages de Saint-Léonard et Uvrier.

Concernant **Velospot**, nous avons vraiment un grand succès avec ces vélos. Alors malheureusement, on en voit de temps en temps qui sont un peu maltraités. Mais de mai 2023 à mai 2024, il y a environ 37'000 locations qui ont été faites, le 91% sur la Ville de Sion. Donc c'est près de 24'000 usages de vélos qui sont faits sur le territoire de la Ville. C'est vrai que ce sont essentiellement Gare-hôpital, Gare-campus Energypolis ou Gare-Châteauneuf qui sont les principaux usages de ces vélos en libre-service. Cela fonctionne à satisfaction de l'agglomération et j'espère aussi des différents usagers.

Pour terminer, je voulais vous présenter **quelques chiffres concernant le campus Energypolis**. Chaque année, des indicateurs nous sont remis par l'EPFL. Les chiffres présentés sont ceux qui nous ont été transmis pour 2023. Il s'agit d'un cumul sur 10 ans puisque l'on fête 10 ans d'investissements. Ce sont près 400 millions qui ont été investis. Cela concerne les coûts d'investissement, les coûts de fonctionnement avec une répartition, on va dire à peu près équilibrée entre l'EPFL et ses partenaires, c'est-à-dire les entreprises, le Canton et la Ville. Vous avez là les charges de fonctionnement annuelles du budget 2023 avec une couverture pour 2/3 par l'EPFL et 1/3 par le Canton et la Ville de Sion. Pour la Ville, cela va diminuer avec le changement de loi.

Voici quelques chiffres clefs :

- 15 chaires
- 2 groupes de recherche avec environ 250 personnes équivalent plein temps à fin 2023 qui sont actives sur le campus Energypolis. Vous voyez la répartition entre hommes et femmes, le nombre de nationalité, le nombre de doctorants.
- environ 20 millions de salaires sur les 45 millions qui sont versés chaque année.
- grâce à l'attractivité et à la qualité de vie, 70% des gens qui travaillent aujourd'hui sur le campus habitent en Valais et à peu près un sur 2 habite à Sion. Les retours fiscaux ou économiques sont donc bien réels

Voilà, Madame la Présidente, chères et chers collègues, les quelques informations que je souhaitais partager avec vous ce soir. Merci de votre attention.

VIII- Divers

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant le dernier point soirée : les divers. Nous avons reçu trois questions écrites. Donc, nous commençons par la première de Madame la Conseillère Christelle Siéro Fardel : formation filière – "Apprentissages – formation duale".

Est-ce que la Ville dispose d'un programme d'encadrement pour ses apprentis ainsi que pour ses maîtres d'apprentissage (aides, rotation dans les services,...) ?

Est-ce que la Ville se fixe des objectifs en matière de formation professionnelle tels que nombre d'apprentis, type de métier,... ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Actuellement, le service RH de la Ville :

- recense les souhaits des services en matière d'apprentis et stagiaires maturité professionnelle
- rédige et publie les annonces en lien avec ces besoins
- transmet les dossiers reçus aux services concernés
- rédige les contrats de travail
- rédige les certificats d'apprentissage
- s'assure que les Formateurs en entreprise aient bien suivi la formation requise
- entretient la relation avec le service de l'Etat en charge de la formation
- tient à jour les dossiers personnels des apprentis

Les services ont la charge de :

- définir leurs besoins
- trier les dossiers de candidature et effectuer les entretiens d'embauche
- choisir les candidats et transmettre les informations au service RH pour suite administrative
- suivi des apprentis et de leurs objectifs d'apprentissage (cours professionnels et pratique)
- établir le formulaire pour le certificat d'apprentissage

- nommer les formateurs en entreprise et leur fait suivre la formation requise
- faire les entretiens de recadrage si requis A ce jour, la Ville de Sion ne s'est pas fixé d'objectifs précis en matière de formation professionnelle mais soutient son rôle d'employeur-formateur.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Deuxième question de Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel : terrain de sport cantonal du lycée, collège de la Planta.

Le Lycée-collège de la Planta dispose d'un terrain de sport au sommet de l'avenue du Petit-Chasseur. Est-ce que ce terrain pourrait être mis à disposition des Sédunoises et Sédunois hors des horaires du collège (comme les salles de gym) ?

Cette question a été posée par une Sédunoise lors d'une séance de l'association de quartier de Gravelone.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. En effet, la Ville ne gère pas cet espace propriété du Lycée-collège de la Planta. Au vu de la nature de son sol (gazon naturel), on peut imaginer qu'en l'état, cette infrastructure ne pourra ou ne pourrait supporter d'usage supplémentaire, par des clubs, encore moins en libre accès.

Quelques semaines, voire quelques jours (en cas de précipitations) suffiraient à le rendre pelé de tout engazonnement, voire impraticable avec des incidences sur la programmation scolaire (risque de blessures, indisponibilité pour les raisons susmentionnées.)

La question sera toutefois posée à la Direction dudit Lycée-collège.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Dernière question de Madame la Conseillère Sophie Bourban-Mathis : scrutateurs élection.

Lors des élections, la Municipalité a besoin d'un nombre considérable de scrutateurs. Pour ce faire, il y a une demande notamment au sein du Conseil général de se tenir à disposition environ 6 mois avant les dates d'élection. Cela engendre de nombreuses potentielles annulations à l'approche des élections.

Cependant, ne serait-il pas judicieux de demander à la classe d'âge des 18-20 ans de participer au dépouillement auprès de personnes plus expérimentées ? Cela permettrait d'intéresser les jeunes votants à la chose publique tout en leur faisant gagner un peu d'argent.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La Ville de Sion abonde dans le sens de la remarque; favoriser la mixité entre des personnes expérimentées et des jeunes est tout à fait pertinent. Comme le souligne Mme la conseillère générale, cela favorise également leur intérêt pour la chose publique. C'est dans cet esprit que l'on demeure ouvert à intégrer des 18-20 ans.

Cependant, il est demandé à ces derniers de pouvoir s'engager sur plusieurs dépouillements afin que la formation porte ses fruits; par ailleurs, les intégrer constitue un engagement non négligeable pour l'organisation.

Il n'en demeure pas moins qu'il n'est guère évident de pouvoir recruter dans cette tranche d'âge. En effet, la difficulté du recrutement parmi les jeunes de 18-20 ans tient notamment au fait qu'il se heurte soit à leurs vacances, soit à des périodes d'examens, ou encore au fait qu'il faille s'engager sur plusieurs scrutins.

D'une manière plus générale, l'organisation des élections peut s'appuyer à la fois sur des collaborateurs de la Ville de Sion et des scrutateurs externes ; la tenue d'une liste de remplaçants permet pour l'instant de palier les éventuels désistements, étant précisé que ceux-ci doivent rester l'exception.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons aux questions orales. Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Durant la campagne électorale précédente, 2017, Les Verts avaient disséminé des vélos verts, il va de soi, à différents endroits de la Ville en vue de mettre en valeur la liste de leurs candidats. Se basant sur un règlement communal ou une directive, c'est selon, les autorités de la Ville leur ont imposé le retrait dans les plus brefs délais de ces bicyclettes sous peine de les confisquer en cas de refus.

Le règlement ou la directive en question sont donc "interdire toute propagande politique sur le territoire public".

Quelle ne fut pas ma surprise en apercevant, il y a quelques jours de cela précisément sur le territoire public, certains bancs faisant la promotion des candidats PLR. A la suite d'une première réaction, il m'a été assuré que les bancs en question squattaient uniquement le domaine privé. Doit-on en déduire que les trottoirs sédunois ont été récemment privatisés ? C'est la question qui m'est venue à l'esprit et que je transmets au Conseil communal en apercevant un de ces bancs, par exemple trônant sur le trottoir qui borde le bâtiment de l'Elysée. Peut-être que le règlement et les directives ont été modifiés entre-temps. Si cela devait être le cas, Les Verts sont prêts à ressortir leur vélo de campagne. J'imagine que d'autres partis vont aussi faire preuve de créativité pour occuper ce nouvel espace public. Merci pour votre réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Ce que je peux vous assurer qu'effectivement la distinction est faite entre le domaine privé et le domaine public. Donc pour moi, ces bancs doivent être placés sur le domaine privé et non pas sur le domaine public.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Où sont les femmes à part dans les magasins de lingerie ? Telle est la question que je n'ai pu m'empêcher de me poser lors de la récente visite de la salle de congrès/concert de Cour de gare. En juin 2023 à l'occasion de la grève féministe, le Conseil municipal s'est vu confier une liste de personnalités féminines qui pourraient donner leur nom à une place ou une rue. A cette occasion, Monsieur le Président m'avait confirmé avoir reçu ce courrier et en avoir fait part au Conseil municipal afin de déterminer les suites à donner à cette demande de féminisation des rues ou places. Il paraît évident que renommer une rue n'est pas chose aisée et que la féminisation des lieux doit préférablement se faire lors de la création de nouvelles adresses. Quelle meilleure occasion donc que la création du quartier Cour de gare, de ses deux rues et de sa place pour exploiter cette liste de personnalités.

Et pourtant, cette opportunité n'a pas été saisie puisque ce sont la rue des foudres, la rue du sémaphore et la place de l'aubade qui accueilleront bientôt les Sédunoises et Sédunois.

Tout en relevant avec joie le choix du nom d'Ella Maillart pour nommer le futur collège, je désirerai savoir où en est la féminisation des noms de rues de notre Ville.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Le Conseil municipal a discuté de donner des noms de personnalités, qu'elles soient féminines ou masculines, à des rues et a pris la décision de se concentrer sur la pratique habituelle de la Ville, c'est-à-dire de donner des noms de choses ou des noms d'objets à ces rues et non pas de personnifier les différents espaces publics.

C'est la décision qui a été prise par le Conseil sans faire de distinction pour savoir si c'était un nom de femme ou un nom d'homme.

Andrey Michel, Conseiller général, Les Verts. Suite à l'approbation par la Municipalité du règlement sur la protection des arbres du 9 juin 2022, de son adoption par le Conseil général du 4 avril 2023 et de son homologation par le Conseil d'État de mars 2024, des sanctions ont-elles été prises à ce jour par la Municipalité lors d'abattage intempestif d'arbres remarquables, tels que définis dans l'article 3 de ce règlement ? Je pense notamment à la rue des Creusets, coupe d'arbres en juin 2024 ou au chemin du

calvaire en juin 2024. En d'autres termes, ce règlement a-t-il à ce jour eu un effet dissuasif ? Est-il réellement appliqué ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je pense qu'il faut faire un distinguo. Il y a l'inventaire des arbres remarquables. Cet inventaire existe maintenant. Vous le trouvez sur le site internet de la Ville et, à ma connaissance, il n'y a jamais eu d'abattage d'arbres remarquables listés dans cet inventaire. A ce jour, je n'en ai pas connaissance. Par contre, vous avez un règlement sur les arbres que vous avez validé, qui lui définit effectivement un certain nombre de règles pour l'abattage des arbres. Aujourd'hui, la Ville est régulièrement sollicitée pour des autorisations d'abattage dans le cadre d'un certain nombre de règles. Je vous rappelle que l'on peut abattre des arbres à certaines conditions avec des mesures compensatoires, notamment paysagères ou financières. Le Conseil municipal a pris des décisions de ce type et, à ma connaissance, il y a des abattages qui ont été faits, sans autorisation pour lesquelles des procédures de police de constructions sont ouvertes.

Donc, pour moi, j'ai l'impression qu'aujourd'hui, on applique le règlement que le Conseil général a voté.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Je clos donc ce plénum. Je vous rappelle que mardi prochain, nous avons la présentation du budget dans cette salle à 19 heures par Monsieur Dondainaz. N'oubliez pas vos cartes et bonne soirée.

Sion, le 17 novembre 2024

La Présidente


Virginie Rossier

La Secrétaire


Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 08.10.2024

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abou El Ainin	Samy	PLR
2	Andrey	Michel	LES VERTS
3	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
4	Bernhard	Michaël	Le Centre
5	Berthod	Julien	PS
6	Boand	Vincent	UDC
7	Bornet	Patrick	PLR
8	Bornet-Studer	Ruth	PLR
9	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
10	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
11	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
12	Chevrier	Raphaël	PLR
13	Collet	Bastian	PS
14	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
15	Dähler	Patrick	PLR
16	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
17	de Werra	Adrien	Le Centre
18	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
19	Duroux	Christophe	Le Centre
20	Gapany	Lionel	PLR
21	Genin	Thierry	LES VERTS
22	Georges	Bérénice	PS
23	Gianadda	Isabelle	Le Centre
24	Gillioz	Fernand	PLR
25	Haefliger	Stéphane	Le Centre
26	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
27	Juillerat	Olivier	PLR
28	Kuchler	Fabien	PLR
29	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
30	Lauener	Georges	UDC

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Luyet	Janique	Le Centre
32	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
33	Meyer	François	PLR
34	Micheloud	Benoît	Le Centre
35	Micheloud	Florian	Le Centre
36	Mirailles	Christian	LES VERTS
37	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
38	Neves	Luis	PLR
39	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
40	Pfister	Brigitte	LES VERTS
41	Pitteloud	Christophe	Le Centre
42	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
43	Reist	Martin	UDC
44	Rey	Charles-André	Le Centre
45	Rey	Edouard	Le Centre
46	Rossier	Virginie	Le Centre
47	Sierro	Christophe	Le Centre
48	Sierro Fardel	Christelle	PLR
49	Siggen	Patrick	Le Centre
50	Stalder	Thierry	PLR
51	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
52	Vergères	Marion	UDC
53	Vergères	Pierre Michel	UDC
54	Vuissoz	Grégoire	PS
55	Zuber	Lucien	PS
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	Le Centre
2	Bodrito	Jean-Pierre	PS
3	Guex-Crosier	Johanne	PS
4	Frily	Gabrielle	LES VERTS

Nbre	Nom	Nom	Parti
5	Schertenleib	Pierre	PS
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			

Rapport Vote
vote PV du 18 juin 2024

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 8 octobre 2024
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 juin 2024
Nom du vote:	vote PV du 18 juin 2024
Sujet du vote:	vote PV du 18 juin 2024
Début du Vote:	08.10.2024 19:23:17
Fin du vote:	08.10.2024 19:23:33

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Document de travail à l'usage du Conseil général

Rapport Vote
vote PV du 18 juin 2024

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		
PS			
Oui/Ja			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Document de travail à l'usage du Conseil général

Rapport Vote
vote entrée en matière

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 8 octobre 2024
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG "Plan d'aménagement détaillé (PAD) Turin - Est en dérogation au règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de Salins"
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	vote entrée en matière
Début du Vote:	08.10.2024 19:26:08
Fin du vote:	08.10.2024 19:26:24

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Document de travail à l'usage du Conseil général

Rapport Vote
vote entrée en matière

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX Stéphane	1
Isabelle GIANADDA	1	HÄFLIGER Benoît MICHELOUD	1
Janique LUYET	1	Adrien de WERRA Stéphanie	1
Florian MICHELOUD	1	PERRUCHOUD Charles-André	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	REY Christophe SIERRO	1
Christophe PITTELOUD	1		1
Edouard REY	1		1
Patrick SIGGEN	1		1
PLR			
Oui/Ja			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		
PS			
Oui/Ja			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Document de travail à l'usage du Conseil général

Rapport Vote
vote message PAD Turin - Est

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 8 octobre 2024
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG "Plan d'aménagement détaillé (PAD) Turin - Est en dérogation au règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) de Salins"
Nom du vote:	vote message PAD Turin - Est
Sujet du vote:	vote message PAD Turin - Est
Début du Vote:	08.10.2024 19:35:12
Fin du vote:	08.10.2024 19:35:28

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	51	96.2%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	2	3.8%

Document de travail à l'usage du Conseil général

Rapport Vote
vote message PAD Turin - Est

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Adrien de WERRA	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
Abst./Enth.			
Isabelle GIANADDA	1		
PLR			
Oui/Ja			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Abst./Enth.			
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1		
PS			
Oui/Ja			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Document de travail à l'usage du Conseil général

vote postulat "Pompes à chaleurs : simplification procédure d'autorisation"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 8 octobre 2024
Nom agenda:	4. Examen et vote du postulat : "Pompes à chaleurs : simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique"
Nom du vote:	vote postulat "Pompes à chaleurs : simplification procédure d'autorisation"
Sujet du vote:	vote postulat "Pompes à chaleurs : simplification procédure d'autorisation"
Début du Vote:	08.10.2024 19:53:18
Fin du vote:	08.10.2024 19:53:34

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Document de travail à l'usage du Conseil général

vote postulat "Pompes à chaleurs : simplification procédure d'autorisation"

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Adrien de WERRA	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		
PS			
Oui/Ja			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Document de travail à l'usage du Conseil général

vote postulat "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?"**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénium du 8 octobre 2024
Nom agenda:	5. Examen et vote du postulat : "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?"
Nom du vote:	vote postulat "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?"
Sujet du vote:	vote postulat "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?"
Début du Vote:	08.10.2024 20:04:50
Fin du vote:	08.10.2024 20:05:06

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	17	32.1%
	Non/Nein	33	62.3%
	Abst./Enth.	3	5.7%

Document de travail à l'usage du Conseil général

vote postulat "Et si on fêtait hors des pavés de la Vieille-Ville ?"

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Non/Nein			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Janique LUYET	1
Florian MICHELOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
Abst./Enth.			
Stéphane HÄFLIGER	1	Adrien de WERRA	1
PLR			
Non/Nein			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	Francois MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		
PS			
Oui/Ja			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Abst./Enth.			
Brigitte PFISTER	1		

Rapport Vote
vote postulat Congé paternité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 8 octobre 2024
Nom agenda:	6. Examen et vote du postulat : Congé paternité
Nom du vote:	vote postulat Congé paternité
Sujet du vote:	vote postulat Congé paternité
Début du Vote:	08.10.2024 20:16:12
Fin du vote:	08.10.2024 20:16:28

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	24	44.4%
	Non/Nein	26	48.1%
	Abst./Enth.	4	7.4%

Document de travail à l'usage du Conseil général

Rapport Vote
vote postulat Congé paternité

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Valérie de LAVALLAZ	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1		
Non/Nein			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Benoit MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Adrien de WERRA	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
Abst./Enth.			
Janique LUYET	1	Christophe PITTELOUD	1
PLR			
Oui/Ja			
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Fernand GILLIOZ	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1		
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fabien KUCHLER	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Abst./Enth.			
Samy ABOU EL AININ	1	Olivier JUILLERAT	1
PS			
Oui/Ja			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESOZ REYNARD	1		